



Nos refs: FVDS 2011

Louvain-la-Neuve, le 15 novembre 2011

Chères étudiantes,

Chers étudiants,

En juillet 2010, le Parlement de la Communauté française de Belgique a voté un décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Le 5 octobre dernier, un nouveau décret précisait que l'université est tenue de mettre à disposition des étudiants, sur son site intranet, les supports de cours déterminés par un organe dans lequel la représentation étudiante est assurée. De plus, l'étudiant jouissant d'une allocation d'études bénéficie de l'impression sur papier, à titre gratuit, de ces supports de cours relatifs au cursus auquel il est inscrit à la condition qu'il en fasse la demande.

Pour cette année académique, la disposition concerne les étudiants du premier cycle à savoir les Bacs et années préparatoires aux masters.

Le Conseil de l'enseignement et de la formation (CEFO) de l'UCL a décidé que les Facultés seraient chargées de définir les supports de cours qui seront mis en ligne sur l'intranet de l'Université et qui devront être imprimés gratuitement pour les boursiers en faisant la demande.

Afin de rendre possible l'impression gratuite, le Conseil des affaires sociales et étudiantes (CASE) a décidé de verser une aide forfaitaire aux étudiants bénéficiant d'une allocation d'études de la communauté française et qui en feront la demande.

Concrètement, un premier montant de 40 € sera versé à la réception de la demande, un second paiement, dont le montant n'est pas déterminé à ce jour, sera également versé dans le courant du 2^{ième} quadrimestre.

Concrètement, quelle démarche effectuer ?

Les étudiants bénéficiant d'une allocation d'études de la communauté française doivent demander le versement d'une aide forfaitaire pour l'impression des supports de cours au moyen du formulaire téléchargeable sur le site du Service d'aide aux étudiants : www.uclouvain.be/aide. Une version papier de ce formulaire est également disponible au Service d'aide.

Le formulaire complété devra être déposé auprès du Service d'aide au plus tard le 30 juin 2012..

Nos adresses :

- Louvain-la-Neuve : Service d'aide aux étudiants, Point de repère, 10 rue des Wallons, 1348 LLN
- Woluwe : Service d'aide aux étudiants, 31 promenade de l'Alma, 1 200 Bruxelles
- LOCI St Luc Bruxelles : Secrétariat des étudiants, Chée de Charleroi 132-134, 1060 Bruxelles
- LOCI St Luc Tournai : Secrétariat des étudiants, Chée de Tournai, 7, 7000 Tournai

Par ailleurs, nous vous rappelons que tout étudiant de l'UCL qui éprouve des difficultés à financer ses études peut rencontrer un assistant social qui analysera la situation et fera des propositions.

Recevez, chères étudiantes, chers étudiants, nos cordiales salutations.

Florence Vanderstichelen
Directrice

Anne-Michèle De Jonge
Responsable de l'équipe sociale